

# Fiche de données de sécurité

## Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – n°2020/878

Version: 2.0

Date d'émission : 26/04/2021

Date de révision: 14/05/2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML**  
Code du produit / Gencod : 172.197 / 3283021721971  
Forme du produit : Mélange.  
Code UFI : /

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Lotion pour les yeux des chiens / chiots et des chats / chatons.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS FRANCODEX Santé Animale.  
10 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 Saintes - France  
Téléphone : +33 (0)5 46 97 90 23 - Fax : +33 (0)5 46 74 74 04.  
Email : [contact@francodex.com](mailto:contact@francodex.com) <https://www.francodex.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence France : ORFILA N°01 45 42 59 59 / Numéro d'urgence Allemagne : Poison control center +493030686700 / Numéro d'urgence Italie : Poison control center : + 39 02 6610 1029 / Numéro d'urgence Finlande : Finnish Poison Centre : +358 9 471 977 / +358 9 4711 / Numéro d'urgence Belgique : Poison control center : +32 70 245 245 / Numéro d'urgence Suède : Swedish Poisons Information Centre +46 (0)10 456 6700 / Numéro d'urgence Grèce : +30 210 7793777 / Numéro d'urgence Pays-bas : +31 88 75 585 61 / Numéro d'urgence Pologne : Bureau for Chemical Substances : +48 42 2538 400

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun.  
Mention d'avertissement (CLP) : Aucun.  
Composants dangereux : Aucun.  
Mentions de danger (CLP) : Aucun.  
Conseils de prudence (CLP) : Aucun.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable.

#### 3.2. Mélange

| Dénomination                                    | Identificateur de produit                                                               | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------|
| D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside | CAS : 1627851-18-6<br>CE : 807-654-3<br>N° enregistrement REACH : 01-2120088889-28-xxxx | 0 – 0,8 | Eye Dam.1, H318                                           |

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

# NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Dénomination                                    | Identificateur de produit                                                               | Limites de concentration spécifiques | ETA                            |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside | CAS : 1627851-18-6<br>CE : 807-654-3<br>N° enregistrement REACH : 01-2120088889-28-xxxx |                                      | Orale : ETA > 1 000 mg/kg pc/j |

### Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : En règle générale, le produit n'irrite pas les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Développement de fumées.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

# NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu à l'aide d'un absorbant (sable, vermiculite, diatomite). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des sources de chaleur et du gel. Température de stockage <30°C. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Substance     | D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside (CAS : 1627851-18-6)                |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| DNEL          | Travailleurs, effets systémiques à long terme, voie cutanée: 100000 mg/kg pc/j      |
|               | Travailleurs, effets systémiques à long terme, inhalation : 70,53 mg/m <sup>3</sup> |
|               | Consommateurs, effets systémiques à long terme, voie cutanée: 50000 mg/kg pc/j      |
|               | Consommateurs, effets systémiques à long terme, inhalation: 17,4 mg/m <sup>3</sup>  |
| PNEC EAU      | Eau douce : 0,176 mg/l                                                              |
|               | Eau de mer : 0,0176 mg/l                                                            |
| PNEC SEDIMENT | Eau douce : 0,43 mg/kg                                                              |
|               | Eau de mer : 0,0651 mg/kg                                                           |
| PNEC SOL      | 10 mg/kg                                                                            |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.  
Protection des mains : Gants de protection recommandés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.  
Protection oculaire : Lunettes de protection recommandées. Eviter le contact avec les yeux.  
Protection de la peau et du corps : Eviter le contact avec la peau.  
Protection des voies respiratoires : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.  
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide translucide.  
Couleur : Incolore.  
Odeur : Caractéristique (bleuet).

# NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                |                  |
|----------------|------------------|
| pH             | : 6,5 ± 0,5.     |
| Densité        | : Non déterminé. |
| Viscosité      | : Non déterminé. |
| Point d'éclair | : Non déterminé. |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus en utilisation conforme.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

|                                                                        |                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë                                                         | : Aucune donnée.                                                                           |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé.                                                                              |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé.                                                                              |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé.                                                                              |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé.                                                                              |
| Cancérogénicité                                                        | : Non classé.                                                                              |
| Toxicité pour la reproduction                                          | : Non classé.                                                                              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé.                                                                              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé.                                                                              |
| Danger par aspiration                                                  | : Non classé.                                                                              |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Informations sur le mélange

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé.

#### 12.1.2. Informations sur les substances

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :

# NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Nom de la substance                                                  | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés | Toxicité pour les algues                                 |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside (CAS : 1627851-18-6) |                            | CE50 > 100 mg/l; 48h<br>Daphnia magna              | CE50 > 100 mg/l ; 72h<br>Pseudokirchneriella subcapitata |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Information sur les substances :

| D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside (CAS : 1627851-18-6) |                                        |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Biodégradabilité                                                     | 82,5% - 28j - Facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange : non établi.

Information sur les substances :

| D-Glucopyranose, oligomérique, heptyl glycoside (CAS : 1627851-18-6) |       |
|----------------------------------------------------------------------|-------|
| LogPow                                                               | - 1,3 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme PBT et vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non

Polluant marin : non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# NETTOYANT YEUX CHIOT/CHATON 60ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : non applicable.
- Maladies Professionnelles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

|            |                                                           |
|------------|-----------------------------------------------------------|
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| H318       | Provoque des lésions oculaires graves                     |

#### · Liste des points modifiés:

3, 8.1, 9.1, 11, 12.

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*